

MARSEILLE
FIRST.

7

CUP
5-6 avril 2008



AVIS DE COURSE



1. REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Sécurité et équipement :

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur concernant la catégorie de navigation moins de 6 nautiques des côtes.

1.3 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique (adresse du document sur le site internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)



2. PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : FIRST 27.7, FIRST 31.7, FIRST 34.7, FIRST 36.7, FIRST 40.7

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à YC de la Pointe Rouge.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
FIRST 27.7.....	90 €
FIRST 31.7.....	110 €
FIRST 34.7.....	130 €
FIRST 36.7.....	150 €
FIRST 40.7.....	170 €

Pour les concurrents pré-inscrits au 10 MARS 2008 le montant des frais d'inscriptions sera ramené à :

70€	pour les 27.7
90 €	pour les 31.7
110 €	pour les 34.7
130 €	pour les 36.7
150 €	pour les 40.7

Date limite des inscriptions : samedi 5 avril à 9 h30.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Les confirmations des inscriptions et la remise des instructions de course s'effectueront au YC Pointe Rouge le 04 AVRIL de 14h à 19h et le 05 AVRIL 2008 de 08h30 à 09h30.

5.2 Jauge et contrôle :

Les bateaux courent en temps réel dans leur catégorie respective.

Les bateaux ne doivent avoir subi aucune transformation significative par rapport à leur sortie chantier.

5.3 Jours de course :

05 AVRIL 2008

09h30 : Briefing skippers

11h00 : Premier signal d'avertissement

06 AVRIL 2008

11h00 : Premier signal d'avertissement

18h00 : Remise des prix

5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est 11 heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Prescription FFVoile :

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. PARCOURS

Les parcours seront de types construits ou côtiers en rade sud et nord de Marseille.

8. CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.





8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de une.

8.3 (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de trois.

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de quatre.

9. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de trans-

mission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 million d'Euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.





YCPR

yachting club de la pointe rouge

Port de la Pointe Rouge – BP 314 – 13008 Marseille

Tel : 04.91.73.06.75 Fax : 04.96.14.07.16

E- mail : info@ycpr.net . Site : www.ycpr.net



BÉNÉTEAU

